

Les populations dites « défavorisées » sont des populations privilégiées



Ce texte publié en 1999 démontre la complète inversion de réalité en faveur de l'immigration de masse allogène et au détriment de la population autochtone qu'opérait déjà à l'époque la propagande médiatique et politique. Culpabiliser les Français de souche, victimiser les populations colonisatrices... Rien n'a changé depuis 20 ans, c'est la même chose, mais en 20 fois pire.

Les pouvoirs publics encouragent l'implantation de communautés ethniques allogènes avec toutes leurs coutumes. L'État a totalement abandonné l'idée d'unification « citoyenne » et républicaine, submergé par l'ampleur de la colonisation de peuplement.

Incapable de choisir la voie de l'expulsion, de la reconquista, incapable aussi d'intégrer et de franciser

culturellement des populations qui ne le veulent pas, l'État, croyant avoir la paix, favorise à grands frais le communautarisme.

Nous assistons à un véritable Munich ethno-culturel. Mais comme l'écrivait Ibn-Rush (Averroès) : « Celui qui recherche la paix à tout prix n'aura que la guerre. Celui qui ouvre les portes de sa ville à l'ennemi pour éviter le pillage et l'incendie sera pillé et incendié encore plus cruellement que s'il avait courageusement combattu pour se défendre ».

Parmi le florilège de coûteuses mesures officielles pour encourager le communautarisme et favoriser l'implantation et l'expansion de communautés ethniques allogènes, en voici quelques-unes, parmi les plus voyantes, qui bénéficient, évidemment, en majorité à l'islam.

1) L'expulsion des jeunes filles voilées est très minoritaire et le Conseil d'État donne tort à cette pratique peu répandue mais très médiatisée. Le tchador à l'école est encouragé par le pouvoir parisien. Seuls quelques proviseurs laïcards font de la résistance.

2) En dérogation complète des lois, les écoles coraniques (madrassas) où officient les talebs qui n'enseignent pas les programmes français officiels sont autorisées dès que la proportion de musulmans dépasse 50 % dans une agglomération. Elles se comptent aujourd'hui par centaines, et des milliers d'enfants, de plus en plus nombreux, ne fréquentent plus l'obligatoire et laïque « école républicaine », par ailleurs en pleine décomposition. Ces écoles coraniques sont subventionnées (illégalement car elles ne respectent pas les programmes) alors qu'on n'autoriserait et ne subventionnerait pas d'autres écoles religieuses qui feraient de même.

3) Dans une centaine de communes de France, où les autochtones européens sont devenus minoritaires, les juges coraniques ont droit de cité et le Code civil n'est plus respecté. La

polygamie est autorisée et les familles polygames touchent toutes les allocations familiales. L'État a donné instruction de fermer les yeux. Évidemment, un Européen de souche ne bénéficierait pas de ces largesses.

4) L'État, les conseils régionaux et un grand nombre de municipalités participent financièrement à l'édification de mosquées ; on va même plus loin : à Strasbourg, la municipalité tente de mettre sur pied un « conseil musulman unifié » et d'apaiser les querelles entre les diverses organisations islamiques concurrentes. C'est formidable : on fait le travail à leur place. Le ministère de l'Intérieur et des Cultes, pourtant entre les mains de jacobins laïcards et anticléricaux, a réussi à faire voter (budget de 1998), sous divers chapitres répartis et quasi invisibles, un total de 1,3 milliard de francs en faveur de l'implantation de l'islam : mosquées, centres culturels, associations subventionnées, etc.

Citons simplement cette remarque étonnée de Sembène Ndago, journaliste catholique au Soleil, le grand quotidien de Dakar : « En Europe, l'Arabie saoudite, aidée par les gouvernements, finance l'édification de mosquées. Dans les pays musulmans, on ferme les églises, on ne les entretient pas ou on les interdit, on décourage le culte. [...] On se pose des questions devant cette passivité de l'État français face à l'implantation de l'islam » (2/09/1998).

5) Si vous êtes corse, alsacien, basque, flamand ou breton, vous aurez peu de chance d'obtenir une subvention pour une association culturelle, une école qui enseigne votre langue ou votre culture, une initiative qui enrichisse votre patrimoine ethnique européen (voir à ce propos le combat pour la reconnaissance des écoles Diwan en Bretagne) ; mais si vous êtes chinois, sri-lankais, malien et – surtout – arabo-musulman, l'administration sera attentive à vos sollicitations financières, à Paris comme à Bruxelles. À Paris, les fêtes rituelles asiatiques, les journaux « communautaristes » sont en partie financés par les services de M. Tibéri.

L'association des Auvergnats de Paris, comme celles des Basques ou des Bretons ne peuvent compter, elles, que sur leurs propres ressources. M. Tibéri, qui a sans doute oublié qu'il était corse avant d'être RPR ou citoyen du monde, a refusé d'aider les associations d'enseignement de la langue corse. C'est subversif, vous comprenez... En revanche, les centres d'enseignements de l'arabe ont reçu en 1988 123 millions de francs afin de pouvoir dispenser un enseignement gratuit. À Paris, apprendre l'arabe ou le chinois, c'est gratuit. Apprendre le néerlandais, l'italien ou le breton, c'est payant.

6) Un fait mineur mais significatif, un « détail parlant » comme on dit : pour organiser une procession religieuse, une fête traditionnelle dans le domaine public, il faut une autorisation préfectorale. Sauf pour la prière musulmane sur la voie publique (sahlat) couramment pratiquée à Barbès, Villeurbanne, Roubaix, Créteil ou ailleurs.

7) L'Institut du monde arabe édifié par Jean Nouvel sur les bords de la Seine absorbe 7 % du budget du ministère de la Culture. L'Arabie saoudite concourt à boucler le budget de cette institution dont l'objectif avoué est l'arabisation et l'islamisation.

8) À France Télévisions, les émissions religieuses musulmanes vont probablement accroître leur volume horaire. Elles sont subventionnées.

9) Dans le domaine économique maintenant, il faut savoir, ce dont bien peu se doutent, que des milliers de petites ou de micro-entreprises tenues par des musulmans ou d'autres immigrés ne paient ni TVA, ni Assedic, ni charges sociales. Parfois elles ne sont même pas déclarées du tout dans les registres de commerce. Il s'agit par exemple d'épiceries, de boucheries, d'abattage et de fourniture en gros de viande halal, d'imprimeries, de fabriques de vêtements et de bijoux, d'importateurs de produits des pays d'origine, d'entreprises

d'affichage, etc. Elles ne sont jamais contrôlées et jamais sanctionnées, surtout quand elles se situent dans les « quartiers sensibles ». L'État ne veut pas de vagues et croit acheter ainsi la paix sociale.

Bien entendu, ces entreprises concurrencent féroce­ment les entreprises françaises équivalentes durement contrôlées, fiscalisées et sanctionnées. Comment expliquer par exemple que, dans maint endroit, les petits commerçants alimentaires français ferment les uns après les autres alors que les épiceries arabes et les traiteurs chinois profilèrent (cas du XV^e arrondissement de Paris) ? Pourtant, les commerçants français sont meilleurs et moins chers ! Tout simplement parce que ces derniers sont assommés de charges sociales et fiscales alors que les premiers s'en auto-exemptent sans craindre de sanctions. Les commerçants de bouche arabes vont jusqu'à faire travailler dans la boutique des enfants de 8 ans, en toute impunité, ce qui relève pourtant de la correctionnelle, et obtiennent des autorisations d'ouverture nocturne refusées aux autres.

Autre fait connu, mais tu : dans les quartiers sensibles, les jeunes Afro-Maghrébins qui roulent – par quel miracle ? – dans de coûteuses berlines de provenance douteuse ne sont jamais contrôlés et ne se voient jamais infliger de contraventions. La police a ordre de fermer les yeux « pour éviter les incidents ».

Au total, en 1998, on peut estimer, toutes interventions confondues, à 10 milliards de francs (en provenance de l'État ou des instances décentralisées) l'aide apportée au « communautarisme » arabo-musulman, sous ses formes civiles ou religieuses. On appelle les immigrés « populations défavorisées », alors qu'ils bénéficient de 4,5 fois plus d'aides que les populations autochtones (bulletin de la FAS, août 1999, pages 87-88) : aides à l'emploi, vacances gratuites, zones franches dans les « cités », emplois-jeunes.

Ce sont des populations favorisées privilégiées.

On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Les pouvoirs publics encouragent et financent sur vos deniers les ghettos ethniques extraeuropéens en expansion, leur culture ainsi que l'islamisation. La raison de ce favoritisme, de cette acceptation de dérogation aux lois est le résultat d'une politique de l'autruche. II s'agit d'éviter l'explosion ethnique et sociale. Mais on ne l'évitera pas : on l'encourage au contraire, par tous ces privilèges communautaristes, et on en accroîtra l'ampleur. Payer le voleur ne l'empêche pas de voler.

[Guillaume Faye](#)